

TABLEAU COMPARATIF

Textes en vigueur	Texte de la proposition de loi	Texte de la commission
	<p data-bbox="598 560 997 660" style="text-align: center;">Proposition de loi visant à créer des zones d'exclusion pour les loups</p> <p data-bbox="718 716 877 750" style="text-align: center;">Article unique</p> <p data-bbox="574 784 1013 907">L'abattage de loups est autorisé dans les zones d'exclusion indépendamment du prélèvement défini au niveau national.</p> <p data-bbox="574 1030 1013 1456">Chaque année, ces zones sont délimitées et un plafond de destruction spécifique est déterminé pour chacune d'entre elles. Elles regroupent les communes où l'on constate des dommages importants causant une perturbation de grande ampleur aux activités pastorales en dépit des mesures de protection susceptibles d'assurer un équilibre entre les intérêts économiques et sociaux et la protection de l'environnement. Les zones d'exclusion ne peuvent mettre en péril la présence du loup sur le territoire national.</p> <p data-bbox="574 1668 1013 1758">Un décret en Conseil d'État détermine les modalités d'application de cet article.</p>	<p data-bbox="1037 560 1460 660" style="text-align: center;">Proposition de loi visant à créer des zones de protection renforcée contre le loup</p> <p data-bbox="1173 716 1332 750" style="text-align: center;">Article unique</p> <p data-bbox="1029 784 1468 996">L'abattage de loups est autorisé dans <u>des zones de protection renforcée délimitées chaque année par arrêté préfectoral</u>, indépendamment du prélèvement défini au niveau national. <u>Un plafond de destruction spécifique est déterminé pour chaque zone.</u></p> <p data-bbox="1029 1030 1468 1332"><u>Les zones de protection renforcée</u> regroupent les communes <u>dans lesquelles</u> des dommages importants <u>sont constatés</u>, causant une perturbation de grande ampleur aux activités pastorales en dépit des mesures de protection susceptibles d'assurer un équilibre entre les intérêts économiques et sociaux et la protection de l'environnement.</p> <p data-bbox="1029 1489 1468 1635">Les zones <u>de protection renforcée contre le loup</u> ne peuvent <u>nuire au maintien, dans un état de conservation favorable, de cette espèce</u> sur le territoire national.</p> <p data-bbox="1109 1668 1388 1702" style="text-align: center;">Alinéa sans modification</p>